



IMPRÉGNATION SEMI-PELLICULAIRE POUR LE BOIS

- **PAROPLUS est un produit de traitement du bois : protège et décore.**
- **Existe en 5 teintes : incolore, chêne, chêne rustique, merisier et châtaignier.**
- **S'utilise pour les boiseries dans des pièces sèches ou humides et menuiseries extérieures en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.**
- **Le bois est protégé et décoré sans que son veinage naturel ne soit altéré.**

APPLICATION

PAROPLUS s'applique sur les bois naturels après un nettoyage soigné, en éliminant les moisissures, graisses, poussières, etc...

Bien homogénéiser le produit avant l'application.

La première couche s'applique diluée avec 5 % de DILU 464, avec une brosse.

Les couches ultérieures s'appliquent pures.

- Au pistolet, diluer avec 5 à 7 % de DILU 464.

- A l'extérieur, appliquer 3 couches.

- A l'intérieur, appliquer 2 couches.

- En entretien, appliquer 1 ou 2 couches.

Dans tous les cas, attendre 24 heures entre chaque couche.

Pouvoir couvrant : 7 - 11 m² au litre par couche selon le pouvoir absorbant du bois.

UTILISATIONS

Pour peindre les clôtures, portes, fenêtres, volets, rampes, poutres apparentes, toutes boiseries extérieures ou intérieures.

S'UTILISE AVEC :

Nos brosses, notre kit peinture.

CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Incolore : A utiliser seulement à l'intérieur.

Ne pas appliquer PAROPLUS sur certains bois tropicaux : iroko, teck, doussié et certains sipo.

Bois résineux : des exsudations peuvent se produire, même un certain temps après l'application.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide limpide coloré selon la teinte.

Liant : résine glycérophthalique.

Extrait sec : 46 à 50 %.

Point éclair : 39 °C.

Séchage à 20 °C et HR de 65 % :

hors poussière : 3 heures,

sec : 8 heures,

recouvrable : 24 heures.

Classification : AFNOR NFT 36005-Famille I - Classe 4a.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société

Pro5 www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements de protection.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D299-1211-394-



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

